

Approbation du
Plan Local d'Urbanisme

Séance du 24 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace " Le Vallon d'Or", sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

- Nombre de conseillers titulaires : 162
- Nombre de conseillers présents : 118

Convocation du : 18/04/2017

Publication du : 29/04/2017

Secrétaire de séance : Joël BURGAUD

Étaient présents :

Mr le Maire, Alain VINCENT ;

Mmes et Mrs les Adjoints : Joseph MARSAULT, Sylvie MARNÉ, Serge PIOU, Christophe DOUGÉ, Pierre MALINGE, Denis RAIMBAULT, Thierry ALBERT, Christophe CHÉNÉ, Laurent HAY, Jean-François DE VILLOUTREYS, Catherine GRATON, André HODÉ, Corinne BOURCIER, Jeannette DAVY, Pierre MARY, Sophie SOURICE, Joël BURGAUD, Christiane COGNÉ, Jean-Michel MÉNARD, Danielle JARRY, Pascal GUILBAULT ;

Mmes et Mrs les Conseillers :

Chantal ABÉLARD, Olivier ABÉLARD, Frédérique AGENEAU, Charles AMELINEAU, Dominique AUDOIN, Régine AUGER, Patricia AVRILLAULT ;

Nathalie BARREAU, Marie-Gabrielle BEUCARNE, Magali BÉTARD, Jacques BIGEARD, Yves BIGEARD, Sébastien BLOURDIER, Roland BODINEAU, Sylvie BODINEAU, Jean-Paul BOURCIER, Laurent BOURGET, Madeleine BOUYER, Philippe BOUYER, Alban BRAUD, Raphaël BRAUD, Benoît BRIAND, Chantal BROSSARD, Michel BRUNEAU, Dominique BUREAU ;

Marie-Louise CESBRON, Joëlle CHAPIN, Denis CHARRON, Michèle CHAUCHEAU, Marie-Thérèse CHÉNÉ, Angélique CHOQUET, Nathalie COIFFARD, Alban COUÉRON ;

Sophie DENECHÉAU, Jacqueline DUPONT, Jean-Luc DURET ;

Yvon ÉHOUZOU, Damien ÉMERIAU, Claude ESSEUL ;

Martine FROUIN ;

Marinette GAILLARD, Damien GALLARD, Jacques GALLARD, Marie-Hélène GIRODET, Maurice GOURDON, Thierry GOYET, Henri GRATON;

Lydia HAÏDRA, Isabelle HAIE, Ludovic HOCDE, Noëllie HUCHON, Michel HUMEAU ;

Michel JEANVRET, Jean-François JOUSSELIN ;

Claude LE PROVOST, Bruno LECOMTE, Catherine LEFEUVRE, Cyril LEFORT, Daniel LELORE ;

Sophie MACÉ, Etienne MALINGE, Guillaume MARSAULT, Marie MARTINENQ, Jean-François MARY, Florence MERCERON, Aurélie MOREAU, Marc MORINIÈRE, Marie-Hélène MORINIÈRE ;

Jean-Luc NORMAND, Patrice NOYER ;

Christine OUVRARD ;

Étienne PAPIN, Carine PARAIN, Jean-Pierre PASQUIER, Joël PÉRAU, Daniel PETIT, Moïse PETITEAU, Fanny PLARD, David POIRIER ;

Blandine RABJEAU, Marie-Christine RAFFEGEAU, Jean-Christian RAIMBAULT, Daniel RENOU, Pascale RETAILLEAU, Stéphane REVEAU, Isabelle RIPOCHE, Catherine ROCHARD ;

Emmanuelle SALAZAR, Pierre SAUTEJEAU, Chantal SÉCHER ;

Virginie TERRIEN, Sophie TERRIER, Jacqueline THARREAU;

Muriel VANDENBERGHE, Marie-Hélène VÉRON ;

Abdelkader ZARIF.

Étaient absents excusés :

Édith BARON pouvoir à Sophie CHEVALIER, Christelle BIOTTEAU pouvoir à Frédérique AGÉNEAU, Martine BLIN-ALEXANDRE pouvoir à Daniel LELORE, Sandra BONNEAU pouvoir à Madeleine BOUYER, Sylvain BROCHARD pouvoir à Pierre MARY, Clément ÉMERIAU pouvoir à Serge PIOU, Patricia GRIMAUULT pouvoir à Ludovic HOCDE, Marie-Antoinette LESCA pouvoir à Corinne BOURCIER, Rachel MALINGE pouvoir à Sophie TERRIER, Thérèse PASQUIER pouvoir à Marie-Thérèse CHENE, Sandra PEIGNÉ pouvoir à Patricia AVRILLAULT, Aurélie PETITEAU pouvoir à Joëlle CHAPIN, Sylvie PINEAU pouvoir à Chantal BROSSARD, Joseph PLARD pouvoir à Marie-Louise CESBRON, Jean SEYDOUX, Didier THAREAU pouvoir à Etienne MALINGE, Hélène TRAVERS pouvoir à Daniel PETIT, Gérard VÉRON pouvoir à Marie-Hélène GIRODET.

Étaient absents :

Gaëtan BERTIN, Laurence BERTIN, Dominique BICHOT, Philippe BODINEAU, Jean-Paul BORÉ, Pierre BOUIN, Dominique BROCHET, Mickaël CHEVALIER, Stéphane COSNE, Frédéric DELALANDE, Maja DUPONT, Patricia ÉMERIAU, Laurence GAZEAU, Guillaume GLEMAIN, Franck GROSBOIS, Jack GUERY, Régine JEAMBART, Frédéric LANIAUD, Sylvain LEDUC, Yolande MARY, Christian MORINIÈRE, Aline PINEAU, Gérard SÉCHER, Jean-Yves SICHER, Isabelle TESSIER, Antoine VILAINE.

2017-076-2.1 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants, L153-21, R153-20 et suivants

Vu la délibération en date du 30 Mai 2011 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et définissant les modalités de concertation

Vu les débats des conseils municipaux des communes adhérentes sur les orientations du PADD

Vu le débat du Conseil Communautaire du 15 Octobre 2013 sur les orientations du PADD

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine et Loire en date du 5 Octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Evre sur le périmètre de la Communauté de Communes « Montrevault Communauté »,

Vu la délibération du 25 Avril 2016 tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal de Montrevault-sur-Evre en date du 25 Avril 2016 arrêtant le projet de PLU,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 21 Septembre 2016,

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 12 Septembre 2016,

Vu l'avis de Madame la Préfète de Maine et Loire en date du 27 Septembre 2016,

Vu l'arrêté municipal en date du 15 Novembre 2016 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 12 Décembre 2016 au 12 Janvier 2017,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des communes déléguées validant le projet,

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineurs du PLU,

Considérant que le PLU tel que présenté au Conseil Municipal et prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code l'Urbanisme,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé tout au long de la procédure : avant l'arrêt du projet, puis le travail d'adaptation en concertation avec les communes déléguées au regard des observations issues de la consultation des services et de l'enquête publique.

Il indique ensuite quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à la majorité d'approuver le Plan Local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération (135 votants : 130 voix pour, 1 contre et 2 abstentions),

Conformément à l'article R153-21 du code l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de Ville ainsi que dans les Mairies déléguées durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- réception par Madame la Préfète compte tenu que la commune est située dans le périmètre d'un SCOT approuvé
- l'accomplissement des mesures de publicité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain VINCENT

